

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY D'ADMISSION 2020-2021 DANS LES FORMATIONS MAIEUTIQUE,
MEDECINE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE, KINESITHERAPIE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie d'odontologie et maïeutique ;
- Vu l'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie d'odontologie et maïeutique ;
- Vu l'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- Vu l'Arrêté du 5 mai 2021 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2021-2022
- Vu la convention relative à la sélection par l'Université de Poitiers des étudiants susceptibles d'intégrer l'institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) du centre hospitalier universitaire de Poitiers du 15/09/2020 ;
- Vu la convention relative à la sélection par l'Université de Poitiers des étudiants susceptibles d'intégrer l'antenne d'Angoulême IFMK de Limoges/Nouvelle-Aquitaine du 15/09/2020 ;
- Vu la délibération n° -CA-30-04-2021-03 du CA du 30 avril 2021 relative aux capacités d'accueil globale des filières de santé en 2021-2022 ;
- Vu la délibération n° CFVU_20210527_04 de la CFVU du 27 mai 2021 relative à la répartition des capacités d'accueil 21-22 en deuxième année de Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, et en première année de masso-kinésithérapie, pour les étudiants en licence accès santé ;
- Vu les propositions du doyen de l'UFR de Médecine-Pharmacie de l'Université de Poitiers ;

ARRÊTE

Article 1 :

Composition du jury pour l'admission en 2^{ème} année de Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et en 1^{ère} année de Kinésithérapie pour l'année universitaire 2021/2022 :

Président du Jury (Titulaire) :

Monsieur Rémi PERDRISOT

Qualité

Médecine

Président du Jury (Suppléant) :

Monsieur Nicolas BOURMEYSTER

Qualité

Médecine

Membres du jury (Titulaires) :

Monsieur Denis Sarrouilhe

Qualité

Pharmacie

Madame Sylvie Guinot

Maïeutique (Directrice)

Monsieur Franck Florentin

Odontologie (CHU)

Monsieur Marc Paccalin

Médecine (Doyen)

Madame Sylvie Cocton

Institut de Formation en masso-kinésithérapie (IFMK)

(Directrice)

Madame Martine Garcia

Sciences Fondamentales et Appliquées

Monsieur François Seguin

Pharmacie (Directeur)

Membres du jury (Suppléants) :

Madame Laure Favot

Madame Julia Deparis

Monsieur Xavier Dufour

Monsieur Mathieu Egloff

Madame Mathilde Marty

Madame Anne Marie Poussard

Madame Didja Hussain

Qualité

Pharmacie

Maïeutique

Médecine

Médecine

IFMK

Sciences Fondamentales et Appliquées

Pharmacie

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et le doyen de l'UFR Médecine-Pharmacie sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 28/05/2021

La Présidente de l'Université de Poitiers,
Virginie LAVAL



Pour la Présidente de l'Université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT